

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

édicma 11/02/16

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22/12/15

Dossier complet le

07/01/16

N° d'enregistrement

F-022-15-P 00038

1. Intitulé du projet

Création d'un élevage de poules pondeuses plein air

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Lévêque

Nom, prénom et qualité de la personne
 habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Vincent Lévêque

RCS / SIRET

4 4 8 4 2 2 6 3 4 0 0 0 1 5

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 37 : travaux ou construction soumis à permis de construire, situés, à la date du dépôt de la demande, sur le territoire d'une commune dotée ni d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ni d'une carte communale	Le bâtiment qui va permettre de loger les poules pondeuses en période nocturne, d'abriter le local de conditionnement des oeufs, et le stockage des fientes en attente de leur épandage pour fertiliser les cultures, a une superficie globale de $134,1m \times 25,87m = 3\,469\,m^2$ (supérieure à une SHON de 3 000 m2 et inférieure à 40 000 m2, soumettant de fait le projet à étude au cas par cas)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ce projet de diversification agricole est de créer un atelier de poules pondeuses plein air. Les poules pondeuses utilisent à la fois un bâtiment de type volière (elles sont libres d'aller et venir à l'intérieur du bâtiment), dans lequel elles ont accès aux perchoirs, à des pendoirs, à des systèmes d'abreuvement et d'alimentation), et un parcours herbacé et arboré sur lequel elles ont accès à la fois à de l'herbe, à des zones ombragées, ... le ratio retenu étant de 4 hectares d'herbe disponibles (40 000 m2) pour 10 000 poules pondeuses. Les portes du bâtiment sont fermées de nuit, une fois que les poules sont rentrées (ce qui permet de limiter la prédation).

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de générer un revenu agricole supplémentaire favorisant une installation et permettra le maintien de surfaces enherbées ; ce grâce à la production d'oeufs plein air destinée à la vente, le plus souvent en direct (pas ou peu de casserie, c'est-à-dire d'utilisation dans les préparations culinaires).

Dans un premier temps, 30 000 poules pondeuses seront présentes sur place dans ce bâtiment (projet soumis à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement). Potentiellement, la taille du bâtiment d'une part, et les terrains en herbe et arborés autour du futur bâtiment ayant une superficie de 16 hectares d'autre part, l'effectif final de l'élevage pourrait atteindre 40 000 poules pondeuses (projet soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement / dans ce cas, un dossier de demande d'enregistrement serait déposé préalablement à toute augmentation de cheptel).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création du bâtiment comprenant :

- le logement des poules pondeuses, de type volière
- à une extrémité, le local de conditionnement des oeufs (les oeufs étant sortis de la partie volière par des sortes de tapis roulants sous les pondoirs, tapis roulants acheminant les oeufs vers ce local de conditionnement, dans lequel les conditions d'accès sont restreintes pour des aspects sanitaires), avec le quai de chargement pour livrer les plateaux d'oeufs dans le camion de ramassage
- à côté, avec un accès séparé, le bureau et le local électrique, chauffage, gestion automatisée (ouverture/fermeture des portes, distribution de l'aliment,...)
- à l'autre extrémité, la partie stockage des fientes (là aussi, système d'évacuation par tapis roulant) en bâtiment clos étanche, donc à l'abri des intempéries d'une part, et limitant les émissions (odeurs, gaz...) dans l'air d'autre part

Aménagement du parcours pour les poules pondeuses à partir de la prairie arborée existante :

- mise en place de clôture autour de l'intégralité du parcours des poules pondeuses

Mise en place des cellules d'aliments sur le côté du bâtiment des poules pondeuses, et du circuit d'abreuvement, à partir du réseau communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment des poules pondeuses est visité régulièrement (au moins une fois par jour) pour vérifier l'état des animaux, et le fonctionnement des différents éléments de l'élevage (distribution, tapis, état du local,...). L'aliment pour les poules pondeuses est livré périodiquement dans les cellules réservées à cet effet sur le bord du bâtiment.

Les oeufs sont récoltés quotidiennement (côté local de conditionnement) et font l'objet d'un ramassage régulier. Les démarches et procédures liées au plan de maîtrise sanitaire, dont les auto-contrôles (en particulier salmonelles) permettent de maîtriser la qualité du produit fourni au consommateur.

Les fientes font l'objet d'un stockage en bâtiment d'une capacité de 7 mois minimum, en attente d'épandage sur les terres agricoles pour fertiliser les cultures, épandage qui aura lieu essentiellement en fin d'été (après la récolte et en préparation de la culture suivante). Lorsque les fientes présentent au moins 65 % de matière sèche, elles sont stockables au champ, à condition d'être couverte par une bâche imperméable à l'eau mais perméable au gaz.

Ces fientes seront utilisées sur une surface globale de 475 hectares (surface agricole utile) ce qui correspond à une "pression azote" d'un peu plus de 22 kgN/ha/an (pour une limite directive nitrates de 170 kgN apportés par les effluents d'élevage par hectare et par an).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme
- à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (voire à enregistrement dans une deuxième phase proche de développement, la superficie de prairie autour du futur bâtiment permettant une extension limitée du cheptel).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour le permis de construire, rubrique 37 de l'article R122-3 du code de l'environnement (superficie construite supérieure à 3 000 m² sur une commune sans document d'urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
construction d'un bâtiment complet de dimensions 134,10m*25,87m=3 469 m ²	3 469 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Route de Coincy, sur la commune d'Armentières sur Ourcq (02 210)	Long. 3 ° 23' 36" Lat. 49 ° 10' 42"
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage agricole, pâture

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

- Projet situé à plus de 500 mètres du château d'Armentières, classé

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

- Projet d'inscription en site inscrit du site

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Dans un site qui est en projet d'inscription en site inscrit.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

ZSC "Domaine de Verdilly" à 10 km au sud de la commune.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Ruines du château d'Armentières à 500 m du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera desservi par le réseau d'adduction eau potable de la commune, à hauteur de 1 200 m ³ par an. Il n'est pas prévu de prélèvement privé de type forage. Pour comparaison, un prélèvement jusque 1 000 m ³ /an est considéré "à usage domestique".
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment des poules pondeuses va être réalisé sur une partie de la pâture existante, mais ce type d'élevage ne se conçoit pas sans le parcours des poules pondeuses, donc permet l'utilisation de surfaces en herbe et arborées importantes au regard de la surface construite.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les procédures sanitaires existantes pour ce type de production (oeufs destinés à la consommation humaine) relèvent du plan de maîtrise sanitaire et démarche HACCP associés à toute production alimentaire, en lien avec l'autorité compétente, soit la direction départementale de la protection des populations.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fientes produites à l'intérieur de l'élevage sont stockées sous abri ce qui limite fortement les émissions d'odeurs ; l'élevage est aussi à environ 250 mètres du premier tiers (quand la réglementation ICPE impose 100 mètres minimum). Lorsque l'épandage sera réalisé dans les champs, il respectera les distances d'éloignement des habitations, et les fientes épandues sur terres nues seront enfouies rapidement après épandage, ce qui limitera les gênes olfactives potentielles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<p>Les émissions polluantes dans l'air des élevages de volaille sont surtout liées à l'ammoniac ; les élevages dits industriels de volaille et de porcs sont d'ailleurs soumis à la directive européenne IED à ce titre, ce qui n'est pas le cas de cet élevage (et ne sera pas le cas après développement). Pour ces élevages IED, le but est de limiter à la source les émissions polluantes par l'utilisation des meilleures techniques disponibles, dont : la gestion des effluents par stockage couvert, un épandage avec enfouissement rapide, ce qui sera fait pour cet élevage ; l'utilisation d'aliments spécifiques, ce qui sera fait pour cet élevage. Egalement, le maintien de surfaces en herbe favorise stockage de carbone, gaz à effet de serre.</p> <p>Diversification agricole avec production d'oeufs de poules plein air localement.</p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'élevage de poules pondeuses plein air est un projet de diversification agricole dans un secteur rural, agricole, de polyculture élevage, sans qu'il y ait déjà concentration d'élevages (ce secteur n'est pas du tout une zone proche de l'excédent structurel en terme d'azote issu des effluents d'élevages). Cet élevage de poules pondeuses sera réalisé sur la base d'un plan type de bâtiment et d'exploitation qui a fait ses preuves dans la filière et chez d'autres agriculteurs, dont certains dans le département de l'Aisne. Il permet également de répondre à la demande du consommateur, qui se détourne de l'oeuf de poule en cage au profit d'oeufs de poules plein air, qu'il est possible de produire localement. Cet élevage fera également l'objet d'un suivi par :

- le code de l'environnement par l'intermédiaire des installations classées pour la protection de l'environnement (déclaration puis à moyen terme enregistrement), l'élevage devant respecter les termes des arrêtés ministériels de prescriptions générales pour les élevages ICPE de décembre 2013, avec dans tous les cas, la réalisation d'un plan d'épandage pour la gestion des fientes ;

- le respect de la réglementation directive nitrates puisque l'élevage est situé dans l'Aisne, département entièrement en zone vulnérable au sens de la directive nitrates ; en particulier, un plan prévisionnel de fumures prenant en compte les apports de fientes, est établi chaque année selon le principe de l'équilibre de fertilisation azotée et d'après des reliquats azotés (pour prendre en compte les réserves du sol) ; un cahier d'épandage est tenu (enregistrement des pratiques) et la dose maximale d'azote apportée annuellement par les effluents d'élevage est largement inférieure à 170 kg ;

- les auto contrôles liés à la maîtrise sanitaire de l'élevage, en lien avec les contrôles effectués par la DDPP à ce titre ;
- la réglementation PAC (politique agricole commune) et la conditionnalité associée (les paiements PAC sont conditionnés au respect de règles concernant la gestion des cultures - assolement, fertilisation, ... mais aussi les élevages - bien-être, registre d'élevage,...), les manquements importants occasionnant des pertes financières.

Pour ces deux raisons : logique du projet dans le tissu socio-économique local et activité de polyculture-élevage soumise déjà à de nombreux contrôles, ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rocourt St Martin

le,

14 décembre 2015

Signature

